Activités des commissions spéciales, des groupes de travail et des comités d'avis

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

Au cours de la session extraordinaire 2010, et des sessions ordinaires 2010-2011 et 2011-2012, la commission de concertation parlementaire s'est réunie vingt-sept fois.

La commission n'a été saisie formellement d'aucun conflit de compétence (application de l'article 11 de la loi du 6 avril 1995) durant cette session. Elle n'a pas non plus dû se prononcer sur la procédure législative à suivre.

Au cours de la période examinée, la commission parlementaire de concertation a traité cinquante-neuf demandes d'urgence concernant un projet de loi (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

Elle s'est par ailleurs prononcée sur deux demandes de prolongation du délai d'examen (application des articles 2, 2°, et 12, § 1^{er}, de la loi du 6 avril 1995).

Enfin, la commission de concertation a recouru, à onze reprises, à l'article 10, § 1^{er}, 3°, de la loi précitée du 6 avril 1995, lui permettant de suspendre les délais d'examen et d'évocation.

COMMISSION DE LA COMPTABILITÉ

La commission de la Comptabilité vérifie et apure tous les comptes de la Chambre et détermine, sur la proposition du Collège des Questeurs, le budget de la Chambre (art. 172 du Règlement de la Chambre).

Elle examine de la même manière les comptes et les budgets relatifs au financement des partis politiques.

Les compétences de la commission de la Comptabilité ont été étendues au fil des années aux institutions bénéficiant d'une dotation suivantes:

- la Cour des comptes (depuis 1984);
- les Comités permanents de contrôle des services de police et de renseignements (Comité P et Comité R) (depuis 1993);
- les Médiateurs fédéraux (depuis 1997);
- la Cour constitutionnelle et le Conseil supérieur de la Justice (depuis 2000);
- les Commissions de nomination pour le notariat (depuis 2001);
- la Commission de la protection de la vie privée (depuis 2003).

Au cours de la session parlementaire 2010-2011, la commission de la Comptabilité, présidée par le président de la Chambre, s'est réunie les 16 novembre 2010, 7 décembre 2010, 3 mai 2011 et 10 mai 2011. Les rapports de la commission figurent dans les DOC 53K0825/001, 53K1440/001 et 53K1452/001.

Au cours de la session parlementaire 2011-2012, la commission s'est réunie les 22 novembre 2011, 14 décembre 2011, 10 janvier 2012 et 24 janvier 2012. Les rapports figurent dans les DOC 53K2015/001 et 53K2018/001.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES ET DE LA COMPTABILITÉ DES PARTIS POLITIQUES

Les missions et les compétences de la Commission de contrôle sont les suivantes :

- elle contrôle le respect des dispositions légales en matière de limitation des dépenses électorales et d'origine des fonds affectés à ces dépenses par les partis politiques et les candidats pour les élections des Chambres fédérales et du Parlement européen;
- 2. elle contrôle le respect, par les partis politiques et leurs composantes, les listes, les candidats et les mandataires politiques, de l'obligation d'enregistrement concernant tout don de 125 euros et plus émanant de personnes physiques;
- 3. elle contrôle les communications officielles des membres du gouvernement fédéral et des présidents de la Chambre et du Sénat;
- 4. elle examine les rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes.

La commission a été installée le 26 octobre 2010.

Activités lors de la session 2010-2011

La commission de contrôle a :

1. pour ce qui concerne sa première mission :

approuvé les rapports des présidents des bureaux principaux de collège concernant les dépenses électorales et l'origine des fonds affectés à ces dépenses, étant entendu que le nom des candidats qui n'avaient pas introduit de déclaration a été communiqué aux parquets compétents. Il s'agit de 72 candidats à la Chambre et de 21 au Sénat.

2. pour ce qui concerne sa deuxième mission :

procédé au contrôle des dons enregistrés de 125 euros et plus effectués en 2009 par des personnes physiques aux partis politiques ainsi qu'à leurs composantes, aux listes, aux candidats et aux mandataires politiques. La procédure de contrôle a été engagée pour les dons effectués en 2010;

3. pour ce qui concerne sa troisième pour mission:

rendu 20 avis concernant les notes de synthèse introduites en application de l'article 4*bis* de la loi du 4 juillet 1989;

- 4. pour ce qui concerne sa quatrième mission:
- approuvé douze rapports financiers qui ont été introduits sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'année 2009 (DOC 52K2592/001 et DOC 53K1267/001). Étant donné qu'un parti n'a pas déposé de rapport financier légal conforme dans le délai prévu par la loi, la commission a confisqué la dotation pour ce parti pendant la période maximum de quatre mois;
- décidé qu'un parti n'avait plus droit, à partir du 1^{er} février 2011, à la dotation prévue par la loi du 4 juillet 1989; la Commission de contrôle n'a pas donné suite à une demande de révision de cette décision à l'égard de la dotation afférente au mois de février 2011;
- engagé la procédure de contrôle en ce qui concerne les rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'année 2010 (DOC 53K1425/001).
- 5. en ce qui concerne l'évaluation de la législation, notamment dans le cadre des recommandations que le Conseil de l'Europe (Groupe d'États contre la Corruption – GRECO) a adressées à la Belgique, rétablir le groupe de travail «Partis politiques» dans le but:
- d'examiner de quelle manière il peut être fait droit aux recommandations que le Conseil de l'Europe – GRECO a adressées à la Belgique le 15 mai 2009 en ce qui concerne la transparence dans le financement des partis politiques.
- d'établir les priorités éventuelles en ce qui concerne les modifications à apporter à d'autres parties de la législation afférente aux dépenses électorales et à la comptabilité des partis politiques.

Activités lors de la session de 2011-2012 :

La commission de contrôle a :

1. pour ce qui concerne sa première mission :

à l'occasion des élections des Chambres fédérales du 13 juin 2010 : approuvé le rapport de Mmes Wouters et Genot, après une procédure écrite, le 4 juin 2012 (DOC 53K2398/001);

2. pour ce qui concerne sa deuxième mission :

contrôlé les dons enregistrés de 125 euros et plus qui ont été faits en 2010 par des personnes physiques à des partis politiques et leurs composantes, des listes, des candidats et des mandataires politiques. La procédure de contrôle pour les dons faits en 2011 a été engagée;

3. pour ce qui concerne sa troisième mission :

rendu 30 avis sur des notes de synthèse introduites en application de l'article 4bis de la loi du 4 juillet 1989;

- 4. pour ce qui concerne sa quatrième mission :
- approuvé treize rapports financiers relatifs à la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'exercice 2010 (DOC 53K1425/001). Étant donné qu'un parti politique n'a pas déposé de rapport financier légal conforme dans le délai prévu par la loi la commission a décidé de confisquer la dotation de ce parti pendant la période maximale de quatre mois. Le rapport de MM. Frédéric et Tommelein (S) a été approuvé, après une procédure écrite, le 19 avril 2012;
- engagé la procédure de contrôle concernant les rapports financiers relatifs à la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes pour l'exercice 2011 (DOC 53K2173/001);

COMMISSION DES NATURALISATIONS

Mme Jacqueline Galant a été désignée présidente de la commission des Naturalisations lors de la réunion du 20 octobre 2010.

Lors de la même réunion, la commission a désigné par tirage au sort les membres des différentes chambres.

Lors de sa réunion du 27 octobre 2010, la commission a décidé d'instaurer un groupe de travail chargé de la révision des critères généraux pour l'appréciation des demandes de naturalisation. Dans ce groupe de travail, chaque groupe politique a été représenté par un de ses membres.

Ce groupe de travail a organisé en date des 9, 16 et 30 novembre 2010 une réunion avec des représentants de certains parquets, de l'Office des étrangers et de la Sûreté de l'État.

Le groupe de travail a rendu son rapport final le 11 janvier 2011.

Sur base de ce rapport, la commission a consacré la réunion du 18 janvier 2011 à la discussion des critères généraux pour l'appréciation des demandes de naturalisation et a adopté le texte révisé relatif aux critères à la même date.

Lors de la réunion du 19 juillet 2012, Madame Galant a renoncé à la présidence et la commission a désigné à l'unanimité Monsieur Georges Dallemagne en tant que nouveau président.

La commission a examiné les demandes de naturalisation les 1^{er} février 2011, 28 juin 2011, 22 novembre 2011, 6 mars 2012 et 15 mai 2012.

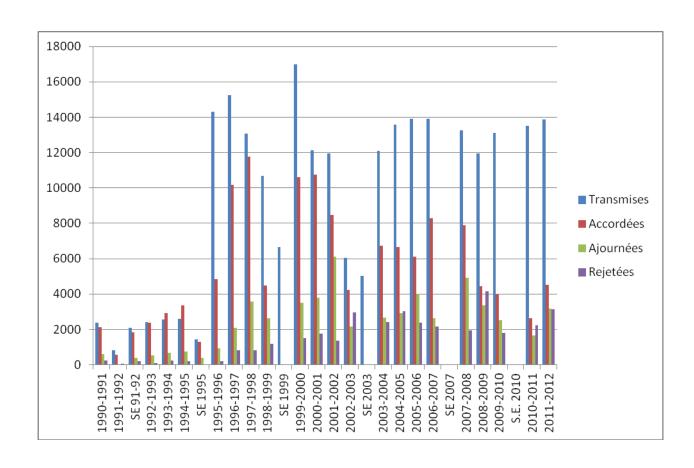
Lors de sa réunion du 10 mai 2011, la commission a décidé de retirer 226 noms à la proposition de loi DOC 53K1256/001 et de réexaminer ces dossiers après une enquête complémentaire.

Les demandes acceptées par la commission ont été adoptées par la Chambre en séance plénière les 9 juin 2011, 10 novembre 2011, 22 décembre 2011, 26 avril 2012 et 5 juillet 2012.

La publication au Moniteur Belge a eu lieu respectivement les 31 août 2011, 15 février 2012, 1er mars 2012, 15 juin 2012 et 1er août 2012.

	DEMANDES (1)			
	TRANSMISES	ACCORDÉES	AJOURNÉES	REJETÉES
1990-1991	2 389	2 114	618	227
1991-1992	823	578	/	63
S.E. 1991-1992	2 092	1 842	391	199
1992-1993	2 403	2 381	525	84
1993-1994	2 545	2 938	672	230
1994-1995	2 596	3 357	743	218
S.E. 1995	1 419	1 298	368	/
1995-1996	14 316	4 842	935	219
1996-1997	15 233	10 167	2 085	813
1997-1998	13 066	11 780	3 578	824
1998-1999	10 682	4 472	2 613	1 180
S.E. 1999	6 648			
1999-2000	16 972	10 611	3 502	1 518
2000-2001	12 117	10 755	3 782	1 758
2001-2002	11 935	8 484	6 117	1370
2002-2003	6 026	4 222	2 165	2962
S.E. 2003	5 039			
2003-2004	12 099	6 716	2 653	2421
2004-2005	13 565	6 650	2 933	3027
2005-2006	13 905	6 095	4 020	2392
2006-2007	13 898	8 278	2 638	2143
S.E. 2007	13 251			
2007-2008		7 885	4 907	1934
2008-2009	11 932	4 433	3 371	4159
2009-2010	13 102	3 958	3 507	1779
S.E. 2010	13 508			
2010-2011		2 636	1 698	2226
2011-2012	13865	4513	3165	3146

⁽¹⁾ Le nombre de demandes de naturalisation examinées au cours d'une session ne correspond pas nécessairement au nombre de demandes introduites au cours de cette même session. Depuis le 1^{er} janvier 1996, les demandes sont introduites à la Chambre. La procédure administrative est totalement prise en charge par les services de l'assemblée. La Chambre est par ailleurs seule compétente en matière d'octroi de la naturalisation (procédure monocamérale - art. 74 de la Constitution).



COMMISSION DES PÉTITIONS

L'article 28 de la Constitution consacre le droit de pétition en Belgique. En vertu de celuici, «chacun a le droit d'adresser aux autorités publiques des pétitions signées par une ou plusieurs personnes». L'article 57 de la Constitution, qui le complète, stipule que «(…) Chaque Chambre a le droit de renvoyer aux ministres les pétitions qui lui sont adressées. Les ministres sont tenus de donner des explications sur leur contenu, chaque fois que la Chambre l'exige».

L'article 142 du Règlement de la Chambre dispose que le Président de la Chambre transmet une pétition à la commission des Pétitions ou à la commission qui est compétente pour la matière à laquelle se rapporte la pétition. Le Président peut également décider de la soumettre à la Chambre.

Ainsi qu'il est prévu par l'article 143 du Règlement, la commission des Pétitions peut renvoyer une pétition qui lui a été transmise au ministre compétent, au Collège des médiateurs fédéraux ou à une autre commission de la Chambre. Elle peut également décider de soumettre la pétition à la Chambre ou de la classer.

Au cours de la session 2010-2011, le Président de la Chambre a reçu sept pétitions, qui ont été transmises à la commission des Pétitions, ou à d'autres commissions compétentes.

Au cours de la session 2011-2012, la commission a reçu douze pétitions, qu'elle a transmises aux différentes commissions et ministres compétents.

Ombudspromoteurs

L'article 38 du Règlement de la Chambre énonce que chaque commission permanente nomme un ombudspromoteur qui est chargé d'assurer le suivi, au sein de la commission permanente, des travaux du Collège des médiateurs fédéraux qui relèvent de sa compétence, ainsi que des pétitions qui lui sont transmises par la commission des Pétitions. Chaque commission permanente a désigné un ombudspromoteur.

Rapport annuel des médiateurs fédéraux

Les médiateurs fédéraux, créés par la loi du 22 mars 1995 instaurant des médiateurs fédéraux, ont pour mission d'examiner si le fonctionnement de l'administration est conforme aux principes de bonne administration. Les médiateurs publient un rapport annuel qui est discuté au sein de la commission des Pétitions, conformément à l'article 144, alinéa 2, du Règlement de la Chambre. Ils soulèvent les problèmes constatés relatifs au fonctionnement de l'administration et formulent des recommandations.

Le rapport annuel 2010 a été remis officiellement au président de la Chambre le 29 mars 2011 et examiné en commission des Pétitions le 13 juillet 2011.

Le rapport annuel 2011 a été remis officiellement au président de la Chambre le 26 mars 2012 et examiné en commission des Pétitions le 2 mai 2012.

COMMISSION DES POURSUITES

L'assemblée plénière a envoyé 3 dossiers pour avis à la commission.

Le premier dossier portait sur une demande, introduite par un membre en application de l'article 59, alinéa 5, de la Constitution, de suspension des poursuites à sa charge. La commission a recommandé le rejet de cette demande.

Les deux autres dossiers concernaient des demandes introduites par les procureurs généraux de Mons et de Bruxelles dans le cadre de l'article 59, alinéa 1er, de la Constitution, en vue d'obtenir l'autorisation constitutionnelle de la Chambre de renvoyer deux de ses membres devant le tribunal correctionnel.

Les deux dossiers sont actuellement encore à l'examen.

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT PARLEMENTAIRE DU COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE (COMITÉ P)

Les réunions de la commission spéciale se tiennent à huis clos.

La commission spéciale se réunit sous la présidence de M. André Flahaut.

Le rapport annuel 2009 du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité (Comité R) ainsi que le rapport d'activités et le rapport d'observatoire 2009 du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P) ont été examinés respectivement le 23 novembre et le 15 décembre 2010 en réunion commune avec la commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité du Sénat, en application de l'article 66*bis*, § 3, 1°, de la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace.

Le 22 décembre 2010, la commission a rédigé un communiqué de presse sur un dossier criminel.

Le 15 mars 2011, la commission d'accompagnement a entendu des représentants du Conseil supérieur de la Justice sur un dossier criminel.

Le 14 mai 2011, les commissions d'accompagnement réunies de la Chambre et du Sénat ont examiné le rapport d'activités 2010 du Comité R.

Le 28 novembre 2011, les commissions réunies de la Chambre et du Sénat ont examiné le rapport d'activités 2010 et le rapport d'observatoire 2010 du Comité P ainsi que la mise en œuvre des recommandations 2002-2010.

La séance plénière du 22 décembre 2011 a désigné M. Yves Keppens comme président du Comité P, en remplacement de M. Bart Van Lijsebeth.

M. Keppens a prêté serment le 05.01.2012.

Le rapport d'activités 2011 du Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité (Comité R) a été examiné le 4 juillet 2012 en commissions réunies avec la commission chargée du suivi du Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité du Sénat, en application de l'article 66*bis*, § 3, 1°, de la loi du 18 juillet 1991 organique du contrôle des services de police et de renseignements et de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace.

Lors des autres réunions, la commission a procédé à l'examen de rapports sur différentes enquêtes de contrôle qui lui ont été transmis par le Comité permanent de contrôle des services de police en exécution de l'article 8, alinéa 2, de la loi précitée du 18 juillet 1991.

COMMISSION «ACHATS MILITAIRES»

La commission Achats militaires dispose d'un droit de contrôle lors de procédures d'acquisition du ministère de la Défense, et plus particulièrement concernant les acquisitions de matériel. Elle exerce ce droit de contrôle en vertu des dispositions fixées dans un protocole administratif conclu le 15 septembre 1997 entre la Chambre des représentants et le ministre de la Défense. Conformément à ce protocole, le ministre de la Défense doit informer la commission des achats prévus les plus importants, à partir de 1,5 million d'euros. La commission peut ensuite décider de procéder à l'examen d'un dossier d'acquisition. Un deuxième protocole administratif, conclu le 15 septembre 1997 avec le ministre de l'Économie, règle la mise à disposition d'informations concernant des compensations économiques éventuelles liées à des achats militaires.

La commission, qui a été réinstituée pour la 53^e législature par l'assemblée plénière du 28 octobre 2010, a examiné, au cours de la période 2010-2011, un certain nombre de dossiers d'achat afférents au programme «BEST» (*Belgian soldier in transformation*), aux munitions pour les AIV (*armoured infantry vehicle*), aux simulateurs de conduite, aux MPPV (*multipurpose protected vehicle*), à la coopération internationale dans le cadre de la modernisation des F-16, au programme «Musis» (*multinational space based imaging system for surveillance, reconnaissance and observation*), à la consolidation des frégates, à la modernisation des chasseurs de mines, au nouveau système de mortier de 60mm et à la tenue de combat avec protection CBRN intégrée.

Au cours de la session 2011-2012, la commission s'est réunie à quatre reprises. Outre la présentation régulière de la note d'avancement trimestrielle relative à l'état des dossiers d'achats en cours par les représentants de la Défense, la commission a examiné un certain nombre de dossiers d'achats spécifiques de manière plus approfondie. Ces dossiers portaient sur la livraison de bombes pour la flotte de F-16, de munitions pour mortier, de systèmes d'armement air – sol, de systèmes d'autoprotection pour les véhicules LMV, de systèmes d'armement anti-fortification anti-blindés à courte et moyenne portée, d'armes de précision et d'accessoires, de carabines multifonctionnelles, de munitions pour les véhicules blindés AIV DF 90, de véhicules d'incendie pour aéroports, d'équipements pour les F-16, de bateaux côtiers et de soutien des hélicoptères NH 90.

Le 25 juin 2012, le Plan d'investissements pour la Sécurité et la Défense 2012-2014 (PIDS) a été présenté en commission.

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ DU RAIL EN BELGIQUE À LA SUITE DU DRAMATIQUE ACCIDENT SURVENU À BUIZINGEN

En date du 14 octobre 2010, la Chambre des représentants a décidé de créer à nouveau une commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique à la suite du dramatique accident survenu à Buizingen (DOC 53K0444/001)

La mission de la nouvelle commission spéciale était la même que celle de la commission homologue instituée pendant la 52^{ième} législature. Il a toutefois été précisé que la commission intégrerait dans ses travaux les auditions déjà organisées par la commission spéciale précédente, ainsi que le travail déjà réalisé par les experts désignés par cette commission.

La commission comptait un nombre plus élevé de membres que la commission de la législature précédente: elle était composée de 17 membres effectifs et d'autant de suppléants, désignés par la Chambre des représentants parmi ses membres, suivant la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques.

La commission était présidée par M. David Geerts

La commission a décidé de poursuivre sa collaboration avec les trois experts déjà retenus lors de la législature précédente, à savoir:

- M. Bart Van der Herten, fonctionnaire à l'administration flamande;
- M. Patrick Lafontaine, Senior Project Manager chez Electrabel GDF Suez;
- M. Eddy Van de Voorde, Professeur à l'UFSIA.

En date du 1^{er} décembre 2010, la commission spéciale a proposé de désigner un quatrième expert pour assister M. Bart Van der Herten. Le nom de Paul Van Heesvelde, fonctionnaire à l'administration flamande, a été proposé pour assurer cette fonction. M. Van Heesvelde a assumé ses fonctions à partir du 4 janvier 2011.

En ce qui concerne les travaux de la commission, on peut distinguer des réunions consacrées à l'ordre des travaux, des explications des experts en commission, des auditions publiques ou à huis clos (auditions générales et auditions dites «historiques» consacrées à une période spécifique), des visites de travail et la rédaction du rapport contenant les conclusions et les recommandations.

Les personnes suivantes ont été entendues au cours des auditions générales: MM. Anders Lundström, Bart Accou et Rob Rumping (Agence ferroviaire européenne), MM. Ignace Desomer, Michel de Fays, Serge Roland, Nikola Mirkovic, Stijn Strobbe et Mme Ella Desmedt (Cour des comptes), M. Marc Descheemaecker (SNCB), M. Luc Lallemand (Infrabel), M. Jannie Haek (SNCB-Holding), Mme Inge Vervotte (ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques), M. Etienne Schouppe (secrétaire d'État à la Mobilité), Mme Carole Coune et MM. Pierre Forton et André Latruwe (SPF Mobilité et Transports), M. Gérard Gelmini (CGSP-Cheminots), M. Dominique Dalne (CSC-Transcom), M. Roland Vermeulen (SLFP-Cheminots), M. Arthur Mercier (Syndicat Autonome des Conducteurs de Train), M. Morten Sondergaard (société des chemins de fer danoise).

Dans le cadre des auditions dites «historiques», les personnes suivantes ont été entendues:

- les responsables opérationnels: M. Honoré Paelinck (administrateur délégué de la SNCB en 1987), M. Etienne Schouppe (directeur général et administrateur délégué de la SNCB de 1988 à 2002) et M. Karel Vinck (administrateur délégué de la SNCB de 2002 à 2004);
- les présidents des conseils d'administration: M. Didier Reynders (président du conseil d'administration de la SNCB de 1986 à 1991), M. Michel Damar (président du conseil d'administration de la SNCB de 1991 à 2002), M. Alain Deneef (président du conseil d'administration de la SNCB de 2002 à 2004), M. Jean-Claude Fontinoy (président du conseil d'administration de la SNCB-Holding de 2005 à aujourd'hui), M. Antoine Colpaert (président du conseil d'administration d'Infrabel de 2005 à 2009), Mme Christine Vanderveeren (présidente du conseil d'administration d'Infrabel de 2009 à aujourd'hui), Mme Edmée Degroeve (présidente du conseil d'administration de la SNCB de 2005 à 2009) et Mme Laurence Bovy (présidente du conseil d'administration de la SNCB de 2009 à aujourd'hui);
- les ministres compétents: M. Herman De Croo (ministre des Transports de 1981 à 1988), M. Jean-Luc Dehaene (ministre des Transports de 1988 à 1992), M. Guy Coëme (ministre des Communications et des Entreprises publiques de 1992 à 1994), M. Elio Di Rupo (ministre des Communications et des Entreprises publiques de 1994 à 1995), M. Michel Daerden (ministre des Transports de 1995 à 1999), Mme Isabelle Durant (ministre de la Mobilité et des Transports de 1999 à 2003), M. Renaat Landuyt (ministre de la Mobilité de 2004 à 2007), M. Bruno Tuybens (secrétaire d'État aux Entreprises publiques de 2005 à 2007) et M. Steven Vanackere (ministre des Entreprises publiques en 2009).

Pour des raisons d'emploi du temps, M. Johan Vande Lanotte, ministre des Entreprises publiques entre 2003 et 2005, n'a pas pu être entendu.

La commission a approuvé son rapport contenant les conclusions et les recommandations le 2 février 2011 (DOC 53K0444/002).

Elle a ensuite poursuivi ses travaux afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations, conformément aux missions dont elle a été chargée.

A cette fin, elle a décidé, lors de sa réunion du 21 février 2011, d'interroger par écrit les différentes instances concernées sur le contenu de leurs responsabilités respectives en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations, sur l'état d'avancement de leur implémentation ainsi que sur le planning y relatif.

Le 29 juin 2011, a eu lieu au sein de la commission spéciale un échange de vues avec la ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques sur la mise en place du troisième avenant aux contrats de gestion entre l'État et les sociétés du Groupe SNCB annoncé par la ministre et relatif à la sécurité (DOC 53K0444/006).

Au cours de la session 2011-2012, la commission a organisé six auditions et échanges de vues:

- elle a, avec les CEO's du Groupe SNCB, évalué le Masterplan pour la sécurité ferroviaire;
- elle a examiné comment encourager les opérateurs ferroviaires privés qui sont actifs dans le secteur du transport des marchandises à équiper leur flotte de systèmes de sécurisation ferroviaire automatiques;
- elle a examiné le rapport annuel du Service de sécurité et d'interopérabilité des chemins de fer;
- elle a examiné le rapport de l'Organisme d'enquête pour les accidents et incidents ferroviaires relatif à la catastrophe survenue à Buizingen le 15 février 2010, qui a entraîné la création de la commission spéciale;
- elle a, avec le secrétaire d'État à la Mobilité et le ministre des Entreprises publiques, évalué dans quelle mesure les recommandations de la commission ont déjà été mises en œuvre.

COMMISSION SPÉCIALE RELATIVE AU TRAITEMENT D'ABUS SEXUELS ET DE FAITS DE PÉDOPHILIE DANS UNE RELATION D'AUTORITÉ, EN PARTICULIER AU SEIN DE L'ÉGLISE

Plusieurs membres ont déposé une proposition afin d'instituer une commission spéciale, conformément à l'article 21, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des représentants (DOC 53K0520/001). Elle visait à instituer une commission spéciale relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église.

Dans leurs développements, les auteurs de cette proposition ont relevé plusieurs éléments:

- La publication du rapport de la commission pour le traitement des plaintes pour abus sexuels dans une relation pastorale (sous la présidence de M. le Professeur Peter Adriaenssens) l'ampleur et la gravité de ses révélations ont ébranlé la société belge dans son ensemble;
- Il est indispensable d'examiner comment des faits de pédophilie commis au sein d-e l'Église, dans le cadre d'une relation pastorale, ont été traités, ou non, par la justice pendant toutes ces années;
- C'est à la justice étatique et à elle seule qu'il revient d'enquêter sur les infractions à caractère sexuel et de prononcer des sanctions pénales à l'encontre des auteurs de celles-ci, dans quelque contexte que ce soit. Le protocole conclu entre la commission «Adriaenssens» et le ministère public donne le sentiment qu'un filtre existe entre l'Église catholique et la Justice. Il convient de lever cette impression et le flou entourant la conclusion et la portée de cette convention;
- Le respect de deux droits fondamentaux est indispensable à la garantie d'un État de droit: le principe de la séparation des pouvoirs et le principe de la séparation des Églises et de l'État;
- Le respect de ces principes fondamentaux s'impose dans la recherche, la poursuite et le jugement des faits d'abus sexuels, quels qu'ils soient, de même que dans le cadre des travaux de votre commission;
- La commission doit veiller à ne pas entraver le déroulement des enquêtes et des instructions en cours et à assurer à la justice l'indépendance indispensable à son bon fonctionnement;
- La commission doit apporter des réponses aux questions légitimes que se posent les victimes. Pour mieux appréhender la réalité et le vécu de victimes, elle procèdera à l'audition de représentants de ces dernières (avocats, associations) et de psychiatres, pédopsychiatres, spécialistes, etc.

Le 28 octobre 2010, la séance plénière de la Chambre des représentants a adopté à l'unanimité cette proposition.

La commission spéciale a été installée le 28 octobre 2010, sous la présidence de M. André Flahaut (PS), Président de la Chambre.

Le bureau a ensuite été nommé. Mme Karine Lalieux (PS) a été désignée comme présidente, M. Stefaan Van Hecke (Ecolo-Groen!), premier vice-président et Mme Carina Van Cauter (Open VId), deuxième vice-présidente. Au cours de la même réunion, quatre rapporteurs ont été désignés: Mmes Sophie De Wit (N-VA) et Marie-Christine Marghem (MR) et MM. Raf Terwingen (CD&V) et Renaat Landuyt (sp.a).

Deux experts ont été chargés d'accompagner les travaux de la commission spéciale:

- M. Paul Martens, président émérite de la Cour constitutionnelle;
- M. Ivo Aertsen, professeur associé à la KU Leuven.

Une série d'auditions ont eu lieu. En tout, 112 personnes furent entendues. Ces auditions peuvent être classées en neuf groupes distincts:

- Premier groupe: personnes et associations défendant des victimes
- Deuxième groupe: responsables et experts en matière de relations pastorales
- Troisième groupe: responsables des autres relations d'autorité
- Quatrième groupe: services de police
- Cinquième groupe: magistrature
- Sixième groupe: mandataires politiques
- Septième groupe: services aux victimes
- Huitième groupe: prise en charge des auteurs
- Neuvième groupe: spécialistes du secret professionnel

La commission spéciale a demandé une série de renseignements particuliers visant à approfondir les sujets qu'elle abordait. Outre les demandes d'informations, formulées au nom de la commission spéciale, les personnes auditionnées, soit d'office, soit sur demande de la présidente ou d'un membre de la commission spéciale, lui ont fourni de la DOCumentation. Les experts ont eux aussi fourni un ensemble de DOCuments à l'usage des membres.

Le rapport a été déposé le 31 mars 2011 (DOC 53K0520/001). La commission spéciale a adopté à l'unanimité son rapport, les propositions et les recommandations qu'il contenait. Au total, il s'agit d'une septantaine de réformes. La Chambre adoptait ensuite à une large majorité une motion approuvant les recommandations (DOC 53K0520/003).

COMMISSION DE SUIVI RELATIVE AU TRAITEMENT D'ABUS SEXUELS ET DE FAITS DE PÉDOPHILES DANS UNE RELATION D'AUTORITÉ EN PARTICULIER AU SEIN DE L'ÉGLISE

Sur proposition de la Conférence des présidents, la Chambre des représentants a institué en son sein une commission de suivi relative au traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Église (CRIV 53 PLEN 030, p.96 (104)), «afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi des recommandations de la commission spéciale».

D'une part, cette commission de suivi a consacré plusieurs réunions à des échanges de vues avec les ministres du gouvernement fédéral (à l'époque démissionnaires) et avec Child Focus. D'autre part, Cette commission a proposé à la Conférence des Présidents de la Chambre, qui l'a accepté, de nommer deux experts. MM. Paul Martens et Herman Verbist ont été chargés de mettre sur pied, avec des experts désignés par l'Église, un organe d'arbitrage chargé de donner satisfaction aux victimes de faits prescrits¹.

Échange de vues sur de nouvelles modalités de collaboration, dans le domaine des abus sexuels et des faits de pédophilie, entre la justice, la police et le secteur de l'assistance (DOC 53K0520/006)

La commission de suivi a organisé une réunion d'information avec M. Peter Adriaenssens, chargé de cours principal à la KU Leuven, sur de nouvelles modalités de collaboration, dans les domaines relevant de la compétence de la commission de suivi, entre les différents secteurs concernés.

Par rapport au modèle actuel, où ces acteurs sont indépendants, non structurés et non hiérarchisés, l'intervenant a proposé un autre modèle, où ils collaborent, sont intégrés tout en restant égaux. L'objectif consiste à rationnaliser l'aide et l'assistance aux victimes.

¹ Cet organe, dénommé « Centre d'arbitrage en matière d'abus sexuels », dispose d'un site internet propre : http://centre-arbitrage-abus.be.

COMMISSION SPÉCIALE «CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE»

La commission spéciale a consacré plusieurs réunions à discuter de la manière dont la commission participera à l'élaboration de la vision à long terme en matière de développement durable. Celle-ci doit être adoptée d'ici fin octobre 2012 en exécution de la loi du 30 juillet 2010 après avoir fait l'objet d'un débat au parlement.

La commission a organisé un échange de vues sur les défis en matière de développement durable en 2011 (DOC 53K1691/001).

Au cours de la session 2011-2012, la commission a continué à suivre l'élaboration de la vision à long terme en matière de développement durable. En conclusion de ses travaux, elle a adopté une résolution (DOC 53K2367/001).

La commission a également consacré un certain nombre de réunions à la préparation et au suivi de la Conférence des Nations unies concernant le changement climatique tenue à Durban. Elle a élaboré et adopté une proposition de résolution en la matière (DOC 53K1898/001 et DOC 53K2080/001).

La commission a consacré une réunion à l'échange de vues sur le Plan fédéral 2009-2013 pour l'intégration de la biodiversité dans quatre services clés fédéraux (DOC 53K2101/001).

En vue de la préparation de la conférence « Rio+20 » des Nations unies sur le développement durable, la commission a consacré un certain nombre de réunions à ce thème et adopté une proposition de résolution (DOC 53K2110/001).

COMMISSION DU SUIVI DES MISSIONS À L'ÉTRANGER

Au cours des réunions de cette commission du Sénat, auxquelles participent également des membres de la Chambre, le ministre de la Défense donne, à huis clos, un aperçu des opérations à l'étranger auxquelles participent des militaires belges et les commente. Certains aspects techniques du déroulement des missions sont développés, notamment en ce qui concerne les règles d'engagement (*rules of engagement*).

À partir de mars 2011, une attention particulière a été accordée à l'opération menée en Libye, à laquelle la Belgique participe avec 6 F-16 et le chasseur de mines BNS Narcis. Les parlementaires reçoivent, à intervalles réguliers, des informations détaillées sur les missions de nos F-16, qui opèrent depuis la base militaire d'Araxos (Grèce), et sur celles du Narcis. Ces informations s'inscrivent dans le cadre de la résolution concernant la situation en Libye, résolution qui a été adoptée par la Chambre le 21 mars 2011 (DOC 53K1308/001). Le 27 avril 2011, la commission spéciale a visité la base d'Araxos, où est stationné le détachement F-16 belge.

Au cours d'une des réunions de la session 2011-2012, il a été procédé, à côté des aperçus réguliers des missions, à une étude plus approfondie de l'organisation et des activités du département d'état-major renseignement et sécurité (ACOS IS).

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE D'EXAMINER LES CIRCONSTANCES QUI ONT CONTRAINT AU DÉMANTÈLEMENT DE LA DEXIA SA.

L'assemblée plénière a adopté, le 27 octobre 2011, une proposition visant à instituer la commission spéciale chargée d'examiner les circonstances qui ont contraint au démantèlement de Dexia, conformément à l'article 21, alinéa 2, du règlement de la Chambre (CRIV 53 PLEN 052 et DOC 53K1862/001).

La commission est composée de 15 membres effectifs et d'autant de suppléants. Pour l'assister dans ses travaux, la commission a fait appel à deux experts.

En plus des réunions de bureau et des réunions au cours desquelles elle a examiné avec les experts l'avancement de leur travail et les problèmes rencontrés, la commission a organisé, d'une part, des auditions en vue de recueillir des informations et des données nécessaires à l'enquête et à l'analyse et, d'autre part, elle a consacré des réunions à la discussion des constatations et à la formulation de recommandations.

Le 29 mars 2012 la commission a présenté son rapport ainsi que ses recommandations à l'assemblée plénière (DOC 53K1862/002).

COMITÉ D'AVIS POUR L'ÉMANCIPATION SOCIALE

Lors de la session 2010-2011, le comité d'avis a examiné sur la problématique de la lutte contre l'écart salarial entre les femmes et les hommes et en a fait rapport à la Chambre (DOC 53K1675/001).

Le 9 novembre 2011, un échange de vues a eu lieu avec des membres de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement européen (réunion commune avec le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Sénat).

Le 10 novembre 2011, un débriefing a eu lieu à propos de la Conférence sur l'égalité entre les hommes et les femmes organisée dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne (25-26 octobre 2010).

Des auditions ont également été organisées en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement du services des créances alimentaires (SECAL). La commission envisage de rendre à l'intention de la commission des Finances et du Budget un avis sur les propositions de loi déposées sur ce thème.

COMITÉ D'AVIS POUR LES QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Sur la base des propositions déposées par les groupes, le comité d'avis a décidé d'examiner le thème de la «cybersécurité» et de se pencher plus spécifiquement, dans ce cadre, sur la sécurisation des supports électroniques de données (tels que e-ID, RFID, carte MOBIB, etc.), notamment du point de vue du respect de la vie privée. Dans ce contexte, les personnes suivantes ont été entendues:

- M. Peter Strickx (FEDICT);
- le professeur Jean-Jacques Quisquater (UCL);
- le professeur Yves Dumortier (ICRI-KUL).

Une délégation du comité d'avis s'est rendue en visite au CERN (Organisation européenne pour la recherche nucléaire) de Genève le 28 février 2011.

COMITÉ PARLEMENTAIRE CHARGÉ DU SUIVI LÉGISLATIF

Le Comité parlementaire chargé du suivi législatif, institué par la loi du 25 avril 2007 instaurant un Comité parlementaire chargé du suivi législatif (http://www.ejustice.just.fgov.be/loi/loi.htm), a adopté son règlement d'ordre intérieur le 16 novembre 2011.

Le Comité a pris en considération la jurisprudence de la Cour constitutionnelle de 2011. Il a également commencé l'examen des rapports du procureur général près la Cour de cassation et du Collège des procureurs généraux. Une procédure a été élaborée pour le traitement des requêtes. Un site Internet, sur lequel on trouvera entre autres les modèles de formulaires pour les requêtes, est en cours d'élaboration.

Enfin, les 21 novembre 2011, 23 janvier, 27 février, 7 mai et 16 juillet 2012, le Comité a procédé à des auditions sur ses missions, de:

- MM. Liégeois et de le Court, représentants du Collège des procureurs-généraux;
- M. Leclercq, procureur général près la Cour de cassation, et M. De Swaef, premier avocat général près la Cour de cassation;
- MM. Bossuyt et Henneuse, présidents de la Cour constitutionnelle;
- M. Andersen, premier président du Conseil d'État;
- M. Chastel, ministre du Budget et de la Simplification administrative;
- M. Ignace Desomer, président de la Cour des comptes.

GROUPE DE TRAVAIL «FONDS BELGE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE»

Le mercredi 20 juillet 2011, le groupe de travail «Fonds belge pour la sécurité alimentaire» a tenu sa première réunion annuelle, en exécution de la loi du 19 juin 2011 exécutant et modifiant la loi du 19 janvier 2010, abrogeant la loi du 9 février 1999 portant création du Fonds belge de survie et créant un Fonds belge pour la Sécurité alimentaire (*Moniteur belge* du 7 juillet 2011).

Les représentants de la DGCD ont fait un exposé sur chacun des points suivants et répondu ensuite aux questions des membres:

- Présentation du rapport annuel 2010;
- Présentation de la note stratégique;
- Présentation du choix des pays partenaires où un nouveau programme démarrera en 2012, 2013 et 2014.

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE L'EXAMEN DE L'ÉQUILIBRE LINGUISTIQUE À L'ARMÉE

Le 17 novembre 2010, la commission de la Défense nationale a institué un groupe de travail chargé de l'examen de l'équilibre linguistique à l'armée. La commission a décidé que le groupe de travail serait composé de 9 membres (un par groupe politique). En sont membres: MM. Bert Maertens (N-VA), président, Patrick Moriau (PS), Denis Ducarme (MR), vice-président, Gerald Kindermans (CD&V), David Geerts (sp.a), Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen!) et Patrick Dewael (Open Vld), Mme Annick Ponthier (VB) et M. Christophe Bastin (cdH). MM. Gerald Kindermans et Patrick Moriau ont été nommés rapporteurs par le groupe de travail.

Au cours de sa première réunion, le 2 décembre 2010, le groupe de travail a défini sa mission comme étant l'examen de l'équilibre linguistique au sein de l'armée, à tous les niveaux et au sens large, pour la période 1995-2010, et ce, dans le but de formuler des conclusions et des recommandations. Il a par ailleurs été décidé que les réunions seraient en principe publiques.

Au cours de la session 2010-2011, le groupe de travail a organisé une série d'auditons, qui ont permis d'entendre les personnes suivantes:

Le 26 janvier 2011:

- le professeur Luc Devos, professeur à l'École royale militaire (ERM) et à la Katholieke Universiteit Leuven (KUL) ;

Le 2 février 2011:

- le lieutenant-général Baudouin Somers, directeur général des ressources humaines, DGHR:
- le colonel Jean Massart, chef de la division personnel, DGHR;
- le lieutenant-général Hugo Coene, directeur général de la formation, DGFmn;
- le général-major Guy Buchsenschmidt, adjoint Acos Ops & Trg., inspecteur linguistique de la Défense;

Le 9 février 2011:

- le général-major Harry Vindevogel, commandant de l'École royale militaire;
- M. Marc Isselé, directeur du centre linguistique (ERM), chef de la chaire d'anglais;
- M. Thierry Stainier, centre linguistique (ERM), chef de la chaire de néerlandais;
- M. Jean Hargot, centre linguistique (ERM), chef de la chaire de français;
- M. Marc Van Hemelrijck, administrateur délégué, SELOR;
- M. Benedikt Verhaeghe, responsable de la certification linguistique, SELOR;

Le16 février 2011:

- le général-major Claude Van de Voorde, Commandant de la Composante Air;
- le général de brigade Patrice Laurent, deputy director, European Air Group;
- le colonel Michel Colles, commandant du 2^e Wing tactique;
- le colonel Frederik Vansina, commandant du 10^e Wing tactique;
- le colonel Luc Gennart, commandant de l'Aviation Safety Directorate;

Le 23 février 2011:

- le colonel Richard Marchal, audit interne Défense;
- le colonel Robert Brecx, commandant du 1er Wing;
- le colonel Henk Robberecht, commandant de la brigade médiane;
- le colonel William Hoeven, commandant de la brigade légère;
- le colonel Roger Housen, task force structures et niveau d'ambition;
- l'adjudant Jean-Paul Slaets, adjoint ressources matérielles (ERM);
- M. Joseph Henrotin, Docteur en sciences politiques, chercheur au Centre d'analyse et de prévention des risques internationaux (Paris);
- M. Emmanuel Jacob, secrétaire général de la CGPM;
- le colonel e.r. Francis Germain;

Le 23 mars 2011:

- le général Charles-Henri Delcour, chef de la Défense;
- le général e.r. August Van Daele, ancien chef de la Défense;
- l'amiral e.r. Willy Herteleer, ancien chef de la Défense;

Le 30 mars 2011:

 Mme Godelieve Poriau, directrice générale de la direction générale Appui Juridique et Médiation du ministère de la Défense et présidente du conseil de direction du personnel civil de la Défense;

Le 29 juin 2011:

- M. André Flahaut, président de la Chambre des représentants, ancien ministre de la Défense;
- M. Pieter De Crem, ministre de la Défense.

Le groupe de travail ne s'est pas réuni durant la session 2011-2012.

GROUPE DE TRAVAIL «PARTIS POLITIQUES» (COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES ET DE LA COMPTABILITÉ DES PARTIS POLITIQUES)

Le groupe de travail, rétabli par la commission de contrôle le 14 décembre 2010, a inauguré ses travaux en examinant les positions des partis politiques concernant les recommandations que le Conseil de l'Europe – GRECO a adressées à la Belgique le 15 mai 2009 en ce qui concerne la transparence dans le financement des partis politiques. Il a ainsi été décidé d'organiser des auditions en vue d'entendre des représentants de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises et du monde universitaire.

Lors de la session 2011-2012, le groupe de travail a:

- procédé à des auditions de :
 - M.Jean Faniel, chercheur au CRISP;
 - M. Herman Matthijs, professeur d'administration et de finances publiques à l'UGent et à la VUB;
 - M. Marc Verdussen, professeur ordinaire de droit constitutionnel à l'UCL;
 - Mme Karolien Weekers, collaboratrice volontaire à la KU Leuven;
 - M. Daniel Kroes, vice-président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises;
 - M. Jean-François Cats, président honoraire de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, président de la cellule de coordination des partis politiques;
 - M. David Szafran, secrétaire général de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises;
 - M. Jan Velaers, professeur ordinaire de droit public à l'Université d'Anvers;
 - M. Dajo De Prins, professeur de droit public à l'Université d'Utrecht;
- examiné des projets de texte de loi relatifs aux points des recommandations du GRECO sur lesquels un consensus s'est dégagé.